

L'HÉRITAGE HEC MONTRÉAL



Bulletin du programme de dons planifiés
destiné aux diplômés et amis de HEC Montréal

Volume 2, numéro 2

Le don de Mme Suzanne Rémy : **donner vie aux rêves de la relève**

Lorsque Mme Suzanne Rémy a choisi de faire un legs testamentaire en faveur de HEC Montréal, elle a d'abord souhaité redonner à une institution universitaire qui a changé sa vie. En effet, Mme Rémy, microbiologiste de formation, a opté pour HEC Montréal afin de réorienter sa carrière. Elle y a donc fait son MBA de façon intensive en 1989-1990, ce qui lui a ouvert de nouveaux horizons professionnels et lui a permis d'emprunter la voie qui l'épanouit aujourd'hui.

Grâce à HEC Montréal, Suzanne Rémy a réalisé un rêve de longue date, soit celui de passer du domaine de la recherche à celui de la haute direction. Il faut dire qu'elle vit encore pleinement ce rêve puisqu'elle est actuellement vice-présidente à la qualité et aux normes chez Héma-Québec, un organisme dont elle a contribué à la création il y a une dizaine d'années.

C'est avec émotion que Mme Rémy se souvient de son passage à HEC Montréal : « Grâce aux établissements universitaires, il est possible de continuer à apprendre et à se perfectionner. Dans mon cas, HEC Montréal offrait le programme qu'il me fallait afin de concrétiser mes ambitions. »

« Lorsque vous vous réalisez en tant que femme d'affaires, l'institution que vous fréquentez devient complice de votre réussite. L'attachement envers mon *alma mater* me suivra toute ma vie, car HEC Montréal a été le témoin privilégié de mon changement de vie professionnelle. De plus, la réputation d'excellence de HEC Montréal ne vient pas de nulle part. Pour moi, elle est le résultat d'une remise en question

constante du corps professoral qui, après plus d'un siècle, souhaite transmettre aux étudiants la meilleure formation possible et ce, avec la même passion », d'ajouter Suzanne Rémy.

L'École forme des gens dynamiques et passionnés qui seront appelés tôt ou tard à faire une différence significative dans le développement du Québec.

D'ailleurs, la réorientation professionnelle de Mme Rémy continue à porter fruit, puisqu'elle s'est vue remettre cette année le prix *Femme d'affaires du Québec* dans la catégorie cadre ou professionnelle, organisme public ou parapublic. Mais pour Suzanne Rémy, il est hors de question de s'asseoir sur ses lauriers. Pour elle, il est essentiel de se tourner vers l'avenir et de faire en sorte que HEC Montréal puisse aider d'autres étudiants à réaliser leurs aspirations. « Comme j'ai moi-même bénéficié de la réputation d'excellence de l'École, il me semble normal d'en faire profiter les autres », dit-elle.

« HEC Montréal contribue considérablement à bâtir le Québec de demain. En offrant une éducation de qualité reconnue à l'échelle internationale, l'École forme des gens dynamiques et passionnés qui seront appelés tôt ou tard à faire une différence significative dans le développement du Québec. Par mon don planifié, je souhaite que HEC Montréal continue à briller et à faire briller les étudiants pour encore 100 ans », de conclure Mme Rémy. ●



Suzanne Rémy
Vice-présidente à la qualité et aux normes
Héma-Québec

Il n'y a pas de montant minimum requis pour faire un legs testamentaire à HEC Montréal. Tous les dons sont importants et chacun peut contribuer à hauteur de ses moyens.

LES DONS PLANIFIÉS : AUSSI IMPORTANTS QU'ENRICHISSANTS



Jocelyne Gonthier
Directrice - dons majeurs et planifiés
Bureau de développement

*Soutenir HEC Montréal,
c'est investir dans les individus
qui portent en eux les espoirs des
générations actuelles et futures.*

En ce début 2009, j'aimerais vous souhaiter une année extraordinaire, où les projets de toutes sortes continueront à fleurir et où vos rêves les plus chers se réaliseront. En ce sens, en plus de véhiculer d'importantes valeurs de partage et d'entraide, les dons planifiés sont une porte d'entrée privilégiée vers la concrétisation de vos aspirations les plus profondes, tant pour vous-même que pour la société québécoise.

Par un don planifié en faveur de HEC Montréal, vous pourrez profiter d'avantages fiscaux significatifs tout en faisant progresser la recherche et la connaissance, notamment en offrant des bourses à de jeunes étudiants prometteurs et en attirant des professeurs de renommée internationale.

Soutenir une institution universitaire, telle HEC Montréal, c'est investir dans les individus qui portent en eux les espoirs des générations actuelles et futures. Par un don planifié à HEC Montréal, vous favorisez une formation de très haute qualité pour la relève d'affaires du Québec ce qui, en ces temps d'incertitude sur les marchés financiers, devient non seulement essentiel, mais garant de la prospérité de l'ensemble de la société québécoise. L'avenir de ces futurs gens d'affaires et entrepreneurs se prépare dès aujourd'hui et vous pouvez contribuer de manière significative à leur garantir une éducation de qualité et donc une carrière professionnelle stimulante et enrichissante.

Que vous soyez diplômé, professeur, employé, étudiant ou retraité de HEC Montréal, vous pouvez contribuer à maintenir le niveau d'excellence d'une prestigieuse école de gestion, votre école. Alors, en ce début d'année, quoi de mieux que d'encourager le développement du savoir et le perfectionnement d'étudiants de tous âges, tout en contribuant à faire rayonner le talent québécois à l'étranger.

En conclusion, mes collègues du Bureau de développement et moi-même sommes à votre entière disposition afin que votre expérience du don planifié soit à la hauteur de vos désirs et aspirations. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour discuter de votre projet. Nous serons ravis de vous conseiller et de vous épauler tout au long du processus de don, de votre première intention jusqu'à la concrétisation de vos objectifs philanthropiques.

Nous vous souhaitons une lecture des plus agréables.

Congrès de l'Association de planification fiscale et financière : une occasion de renouer avec les diplômés



Renaud Lachance (HEC Montréal 1982)
Vérificateur général du Québec

Le 9 octobre dernier, plus de 50 diplômés de HEC Montréal ont accepté l'invitation de l'École à un cocktail de réseautage, organisé dans le cadre du congrès de l'Association de planification fiscale et financière qui s'est tenu à Québec.

Les diplômés ont eu la chance de rencontrer le vérificateur général du Québec, M. Renaud Lachance (HEC Montréal 1982). Nous avons profité de cette occasion pour souligner le 10^e anniversaire du programme de maîtrise en droit, option fiscalité et le 17^e anniversaire du D.E.S.S. en

fiscalité, des programmes ayant été élaborés avec la collaboration de M. Lachance. Rappelons que Renaud Lachance a été professeur à HEC Montréal durant de nombreuses années et qu'il a enseigné la fiscalité, l'économie et la comptabilité aux 1^{er} et 2^e cycles.

L'événement aura également permis au Bureau de développement de se rapprocher des diplômés, particulièrement dans ce cas-ci des planificateurs financiers, et de les sensibiliser au programme de dons planifiés à HEC Montréal. ●

Le don d'assurance vie : une nouvelle règle fiscale plus avantageuse pour les donateurs



Diane Hamel, CGA, TEP
Vice-présidente adjointe,
planification fiscale et successorale
Financière Manuvie

Parmi les différentes options en matière de don planifié, le don d'assurance vie est particulièrement intéressant puisqu'il permet au donateur de rejoindre ses objectifs philanthropiques, financiers, fiscaux et successoraux, tout en lui offrant une certaine flexibilité.

Tout d'abord, rappelons qu'il existe trois grandes méthodes pour faire don d'une police d'assurance vie :

1. Le donateur peut souscrire une police d'assurance vie et en céder la propriété de façon irrévocable à HEC Montréal. Dans ce cas, il est suggéré de répartir les primes sur une période de temps limitée (environ 5, 7 ou 10 ans). Spécifions que cette option est particulièrement avantageuse puisqu'elle permet au donateur d'obtenir un crédit d'impôt de son vivant, basé sur les primes versées.
2. HEC Montréal peut devenir bénéficiaire d'une police d'assurance vie, que ce soit en étant désignée dans la police directement ou via le testament du donateur, ce dernier léguant le produit de sa police d'assurance à l'École. Dans les deux cas, lors du décès du donateur, HEC Montréal recevra le capital décès de la police. Le donateur pourra bénéficier d'un crédit d'impôt basé sur le capital décès, crédit qui pourra être utilisé dans l'année du décès ou l'année précédente.
3. Si le donateur possède déjà une police d'assurance vie et qu'il désire en faire bénéficier l'École, il peut la transférer de façon irrévocable au bénéfice de HEC Montréal, tout en continuant à payer les primes, s'il y a lieu. Le donateur pourra bénéficier d'un crédit d'impôt basé sur les futures primes payées, ainsi que sur la « valeur » de la police au moment du transfert.

Dans ce dernier cas, soulignons que l'Agence de revenu du Canada a révisé sa position sur les dons de polices d'assurance existantes. En effet, avant la révision d'octobre 2007, la valeur du don correspondait à la valeur de rachat (VR) du contrat.

Aujourd'hui, la valeur du don est estimée en fonction de la valeur marchande de la police. C'est donc dire qu'en plus de la VR, la valeur de la police est calculée en fonction de plusieurs facteurs dont le capital assuré, la valeur de remplacement, l'état de santé de l'assuré et son espérance de vie, les privilèges de transformation ainsi que d'autres modalités du contrat comme les garanties complémentaires et les dispositions relatives à la double indemnité. Par ailleurs, le transfert de propriété pourra donner lieu à un gain sur police lequel sera basé sur la VR, et non la valeur marchande.

Illustrons le tout à l'aide d'un exemple.

M. Dion a 65 ans. Il y a 20 ans, il a acquis une police d'assurance vie dont le capital assuré était de 100 000 \$ et il a choisi de payer ses primes sur une période de 10 ans. Aujourd'hui, la police est entièrement libérée (elle ne nécessite aucune prime additionnelle), sa valeur de rachat est de 15 300 \$ et elle serait versée en sus du capital assuré, advenant le décès de M. Dion. Le coût de base rajusté (coût fiscal) de la police est de 11 700 \$. Présumons également que compte tenu de son état de santé, son espérance de vie, etc., la valeur marchande de la police s'élève à 30 000 \$.

M. Dion aimerait donc faire un don majeur à HEC Montréal et il songe à utiliser sa police d'assurance vie à cette fin. Pour ce faire, deux options s'offrent à lui. Tout d'abord, il pourrait conserver la propriété de la police et désigner HEC Montréal en tant que bénéficiaire. Dans ce cas, il sera considéré avoir fait un don de l'ordre de 100 000 \$ dans l'année de son décès (la somme exacte dépendra du solde de valeur de rachat à ce moment) et la succession pourra utiliser le crédit d'impôt dans l'année du décès ou dans l'année précédente.

Le don de M. André Pelletier : poser le geste qui fera la différence

Cette règle révisée est généralement à l'avantage du donateur qui bénéficie, dans plusieurs cas, d'un crédit d'impôt plus élevé pour le don de sa police. D'ailleurs, parlant de bénéfices, pourquoi ne pas utiliser le retour de crédit d'impôt offert par un don d'assurance vie pour souscrire une nouvelle police d'assurance vie dotée d'un capital décès égal ou supérieur à votre don? Voilà une autre façon avantageuse de donner à votre *alma mater*, sans pour autant nuire à votre style de vie ou léser vos héritiers. ●

La deuxième option serait de transférer immédiatement la propriété de la police à HEC Montréal. Dans ce cas, il devra inclure dans le calcul de son revenu de l'année un gain sur police égal à 3 600 \$ (soit la valeur de rachat, 15 300 \$, moins le coût de base rajusté, 11 700 \$). Il bénéficiera alors immédiatement d'un reçu pour don égal à 30 000 \$ (soit la valeur marchande de la police). Dans les deux cas, l'École recevra une somme de l'ordre de 100 000 \$ au moment du décès de M. Dion. La question est alors de savoir s'il veut bénéficier du crédit d'impôt de son vivant ou à son décès en tenant compte du fait que la valeur du crédit variera selon la méthode choisie.

En vertu des anciennes règles, le don immédiat de la police aurait occasionné un reçu de 15 300 \$, non de 30 000 \$.

Âgé de seulement 26 ans, mais déjà fort d'un titre de comptable agréé, André Pelletier est vérificateur pour la firme Harel Drouin – PKF. Diplômé en comptabilité de HEC Montréal en 2004 et du D.E.S.S. menant à l'obtention du titre de comptable agréé l'année suivante, M. Pelletier y poursuit ses études afin d'obtenir son MBA, probablement en 2009.

Son passage à HEC Montréal a vraisemblablement marqué André Pelletier, positivement bien sûr, puisqu'il figure parmi les plus jeunes donateurs de l'histoire du Bureau de développement à avoir souscrit à un don planifié. En effet, M. Pelletier a fait le don d'une police d'assurance vie lorsqu'il avait seulement 25 ans, une contribution des plus profitables selon lui : « Puisque mes primes d'assurance vie sont minimales, que j'obtiens un crédit d'impôt en retour de mon don et que j'aurai l'occasion de constater ses retombées pour le restant de mes jours, c'est difficile pour moi de demander mieux. »

Reconnaissant envers HEC Montréal, André Pelletier attribue sa réussite professionnelle à la renommée des professeurs qu'il a côtoyés et à la préoccupation constante de l'institution d'offrir une formation de la plus haute qualité et parfaitement adaptée aux réalités du marché du travail et aux besoins des entreprises, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs : « Dès l'obtention de mon diplôme, j'étais prêt à faire ma place en entreprise et j'avais tous les outils en main pour m'adapter à toutes les situations. Si bien que dès mon premier emploi, j'ai été un réel atout pour mon employeur. »

Par ailleurs, constatant comme plusieurs un sous-financement du secteur de l'éducation postsecondaire, André Pelletier refuse de demeurer simple spectateur face à cette situation et souhaite plutôt que les entreprises et les gens d'affaires prennent les choses en main : « La formation des futurs gestionnaires et chefs d'entreprises ne peut dépendre de la seule aide gouvernementale. Il est de



André Pelletier
Vérificateur
Harel Drouin – PKF

notre responsabilité, gens d'affaires et entrepreneurs, de faciliter l'émergence des talents d'ici et d'accroître l'engagement du secteur privé envers l'excellence de la formation offerte aux gens d'affaires de demain. »

*Il est de notre responsabilité
de faciliter l'émergence des talents
d'ici et d'accroître l'engagement
du secteur privé envers l'excellence
de la formation offerte aux gens
d'affaires de demain.*

Pour ce faire, André Pelletier veut sensibiliser ses pairs à l'importance de poser les gestes qui, tel un don planifié, peuvent faire toute la différence : « Nul besoin d'être riche pour souscrire à un don planifié, il suffit d'être animé par la volonté de vouloir faire une différence et de passer de l'intention au geste. Provenant moi-même d'une famille à revenu modeste, je ne serais pas là où je suis aujourd'hui si d'autres n'avaient pas posé les gestes, petits et grands, en faveur d'une formation universitaire de haute qualité », de conclure M. Pelletier.

La planification fiscale successorale : contribuer tout en protégeant ses héritiers



M^e Richard Fontaine, avocat, fiscaliste
MILLER THOMSON POULIOT

Vous devez absolument savoir qu'en l'absence de conjoint ou au décès du dernier conjoint, un impôt important peut s'appliquer car il y a disposition réputée des biens à leur juste valeur marchande.

La planification fiscale successorale (PFS) est un outil essentiel qui permet de maximiser la valeur nette après impôts de vos actifs et de vos revenus, dans l'éventualité d'un décès. Bien entendu, vous comprendrez qu'il n'y a pas de planification uniforme et que celle-ci doit être adaptée à chaque personne. Cependant, dans tous les cas, la PFS doit être stratégique et faire partie d'une approche globale de planification tenant compte du patrimoine, des facteurs humains, financiers et fiscaux ainsi que des intentions propres à chaque individu.

Puisqu'il existe des mécanismes de transmission des biens entre conjoints, il est possible de léguer l'ensemble de ses biens directement à son conjoint, ou à une fiducie au bénéfice de ce dernier, sans incidences fiscales. Cependant, vous devez absolument savoir qu'en l'absence de conjoint ou au décès du dernier conjoint, un impôt important peut s'appliquer car il y a disposition réputée des biens à leur juste valeur marchande et ce, sans que les liquidités existent automatiquement.

Loi de déshériter vos proches, un don planifié peut offrir de grands avantages fiscaux et financiers.

Le don planifié constitue donc un excellent outil de PFS puisqu'il vous permet d'atteindre vos objectifs philanthropiques en combinant vos besoins financiers, fiscaux et successoraux. À titre d'exemple,

HEC Montréal pourrait recevoir un don important à votre décès, ce qui diminuerait de façon significative l'impôt qui devrait normalement être assumé par votre succession. Ainsi, loin de déshériter vos proches, un don planifié peut offrir de grands avantages fiscaux et financiers.

Dans le même ordre d'idées, HEC Montréal pourrait devenir propriétaire d'un bien lors du décès du donateur (la maison principale par exemple), mais celui-ci et/ou ses héritiers pourraient continuer à posséder un droit viager sur ce bien.

En outre, si vous désirez préserver un bien à l'intérieur de votre famille, telle une résidence secondaire, il serait avantageux de combiner la souscription d'une police d'assurance vie au bénéfice de HEC Montréal. Vous aurez ainsi droit à un crédit d'impôt qui, à son tour, pourrait être imputé à l'encontre de l'impôt sur le gain en capital (applicable lors du décès du dernier conjoint) sur le bien que vous désirez préserver à l'intérieur de la famille.

En définitive, si vous prévoyez effectuer un don planifié, je vous suggère fortement de consulter la personne responsable des dons planifiés à HEC Montréal. Celle-ci pourra élaborer avec vous une stratégie adaptée à vos besoins. Vous pourrez maximiser le montant du don consenti à votre *alma mater* tout en subvenant aux besoins du conjoint survivant. Ceci, bien sûr, en n'appauvrissant pas le patrimoine que vous avez l'intention de léguer à vos proches et à votre descendance. ●

Le 6 janvier dernier, l'Agence Revenu Canada mettait à jour son dépliant *Les dons et l'impôt*. Ce dépliant fournit, entre autres, des renseignements sur les crédits d'impôt et sur les gains et pertes en capital sur les dons d'immobilisations. Il fournit également une méthode de calcul pour augmenter votre limite de dons.

Vous pouvez consulter ce dépliant sur le site de l'Agence Revenu Canada à l'adresse suivante : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/p113/>

Petits-déjeuners avec Michel Patry



En août et septembre 2008, quelque 25 donateurs membres du Club Héritage HEC Montréal ont répondu à l'invitation du directeur, M. Michel Patry, à des petits-déjeuners organisés spécialement en leur honneur pour les remercier de leur précieuse contribution à la mission de l'École.

Dans une atmosphère conviviale et plutôt intime, les donateurs ont pu entendre M. Patry parler des futurs projets de l'École, qui seront en bonne partie réalisables grâce à la générosité des donateurs. Entre autres initiatives, M. Patry a souligné l'importance du transfert des connaissances vers les organisations et la société dans son ensemble, la poursuite des efforts de HEC Montréal pour se rapprocher de ses diplômés ainsi que le soutien des initiatives en matière de développement durable.

M. Patry a mis également en relief le positionnement international de l'École et la nécessité d'appuyer davantage d'étudiants désireux de participer à des échanges internationaux, d'augmenter notre offre d'activités de type campus international et, finalement, d'offrir un nombre croissant de cours en langues étrangères. Enfin, M. Patry a souligné avec fierté le succès de notre programme de baccalauréat trilingue. La popularité de ce programme confirme que l'École a fait un bon choix. Cette année, près de 500 étudiants sont inscrits au programme trilingue.

Ces différents projets permettent à HEC Montréal de se distinguer parmi les grandes écoles de gestion internationales.

IMPORTANT : Si vous avez inscrit la *Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal* comme légataire sur votre testament, avisez-nous sans plus tarder! Vous pourriez bénéficier dès maintenant des avantages du Club Héritage et recevoir une invitation pour le prochain événement exclusif aux membres du Club.

HEC MONTRÉAL

Rédaction : ATYPIC

L'Héritage HEC Montréal est publié par le Bureau de développement de HEC Montréal, trois fois par année. Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte. Pour obtenir des exemplaires ou pour formuler des commentaires, veuillez communiquer avec **Ginette Larose** au **514 340-6081** ou par courriel à **ginette.larose@hec.ca**.

BUREAU DE DÉVELOPPEMENT

HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
Téléphone : **514 340-6896**
www.hec.ca

Jocelyne Gonthier
Directrice des dons majeurs et planifiés
514 340-6958